

## Procès-verbal du 1<sup>er</sup> Conseil d'école Marcel Pagnol – Année scolaire 2021/2022

Mardi 19 octobre à 18h

### Présents :

École : Mmes Gres, Capdeville, Tenain, Valières, Gautier, Lorenzo, Thollon, Malassis, Ortis, Peyrou, Boniface, Petit, Ponroy-Icher, Malherbe, Paul-Victor, Rouquette, Tzigankoff et M. Icher (directeur)

Déléguée Départementale de l'Éducation Nationale : Mme Valet

Mairie : Mme Pochez (adjointe au maire), Mme Fabry (conseillère déléguée), Mme Sicard (responsable du service scolaire), Mme Mycon (directrice de l'ALAE pour l'élémentaire) et Mme Devaux (directrice de l'ALAE pour la maternelle)

### Représentants des parents :

- F.C.P.E : Mmes Rivat, Jaoui, Quézédé, Darquié, Mothe, Chapelier-Meeus, Plouzenec, Thiam et M. Henry

- ALPE : Mmes Berouzi, Aschehoug, Cancel, Soulé, Servant, Cavalié et MM. Tournan et Dilschneider

M. Clerc (Inspecteur de l'Éducation Nationale) est excusé, ainsi que Mmes Goddard et Leonardo (enseignantes).

### 1- Structure de l'école :

- a) *Point sur les Effectifs* – 17 classes avec 455 élèves inscrits dont 56 élèves en maternelle – 1 élève ne s'est pas présenté le jour de la rentrée et n'est donc pas inscrit définitivement – 2 élèves vont quitter l'école le 22/10 et 1 nouvelle élève va arriver en CM1.

PS-MS Mme Gres	26 (15 PS – 11MS)	56 élèves en maternelle
GS Mme Goddard	30	
CP Mme Capdeville	25	88 CP
CP Mme Tenain	25	
CP Mme Valières	26 (25 le 08/11)	79 CE1
CP-CE2 Mme Ortis	24 (12 CP- 12 CE2)	
CE1 Mme Gautier	26	77 CE2
CE1 Mmes Leonardo et Lorenzo	27	
CE1 Mmes Thollon et Lorenzo	26	87 CM1
CE2 Mmes Malassis et Lorenzo	27	
CE2 Mme Peyrou	28	68 CM2
CE2-CM1 Mmes Boniface et Petit	26 (10 CE2 et 16 CM1)	
CM1-CM2 Mme Paul-Victor	26 (15 CM1–11 CM2)	87 CM1
CM1 Mme Malherbe	28	
CM1 Mme Ponroy	28 (29 le 08/11)	68 CM2
CM2 Mme Rouquette	29 (28 le 08/11)	
CM2 Mme Tzigankoff	28	

- b) *AESH au sein de l'école* : 18 élèves bénéficient d'un accompagnement en classe et pour ce faire 9 AVS sont nommées : ces personnes sont appelées AVS mais la dénomination exacte est AESH : accompagnement d'enfant en situation de handicap.

Pour un meilleur accompagnement, afin de respecter notamment les aides individualisées et celles qui peuvent être mutualisées, il conviendrait d'obtenir la nomination d'un accompagnant supplémentaire. Les services de l'éducation nationale sont au courant de la situation.

c) *ATSEM* : Mme Borde dans la classe de Mme Goddard en GS et Mmes Hebert et Longchal dans la classe de Mme Gres en PS-MS.

d) *Contrat de service civique* : Saveria, Baptiste, également animateurs sur l'école, et Axel ont signé un contrat de service civique au sein de l'école d'une durée de 9 mois, du 13/09/2020 au 07/07/2021. Chargés de veiller à la bonne sécurisation du bâtiment, ils sont un soutien au travail de direction, à l'encadrement des classes sur des temps particuliers (ex : informatique) et peuvent accompagner des élèves qui rencontrent des difficultés particulières.

e) *Autres personnels enseignants présents dans l'école* :

Psychologue scolaire : Mme Frontil-Dubosc est joignable au numéro suivant : 05.62.13.52.71. Elle peut être sollicitée par les enseignant-e-s pour faire des observations en classe et/ou travailler avec des enfants avec l'accord préalable de leurs familles ; elle peut également être contactée directement par les familles.

Enseignante du RASED (Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté) : Mme Boisseau, est une enseignante spécialisée qui intervient en CP sur le comportement des enfants pour les aider à devenir élèves. Elle interviendra à partir du 12/11 chaque vendredi matin auprès d'élèves signalés par les enseignantes et après accord des parents.

Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) de l'IME (Institut Médico-Éducatif) St Jean : une partie de la salle informatique est réservée à l'accueil de cette unité d'enseignement. Depuis le début de l'année les élèves ne sont pas encore venus mais il est prévu qu'ils viennent chaque mardi matin accompagnés d'une enseignante spécialisée et d'une éducatrice à partir de la rentrée de novembre.

f) *Équipe d'animation* :

Mme Mycon est la directrice de l'ALAE pour la partie élémentaire, Mme Devaux directrice de l'ALAE pour la partie maternelle. Les rencontres avec le directeur d'école sont régulières pour assurer le suivi des problèmes et des comportements déviants. Le règlement à destination des élèves est le même sur le temps scolaire et sur le temps ALAE. Il y a actuellement 22 animatrices-animateurs nommés sur l'élémentaire et un maximum de 5 sur la maternelle de l'école Pagnol (encadrement qui doit passer à 25 en élémentaire – un recrutement étant en cours). Ils interviennent de 7h30 à 8h50, puis de 12h à 14h05 et enfin de 16h30 à 18h30.

## **2- Règlement intérieur de l'école :**

a) Présentation et vote du règlement intérieur : pas de grand changement par rapport à l'année précédente mais des précisions sur l'encadrement des sorties des élèves durant le temps scolaire : *article 3 / chapitre A.*

Ainsi qu'une remarque sur le fait de s'assurer que les élèves portent une tenue vestimentaire adaptée à tous les enseignements.

b) Présentation du règlement à destination des élèves : comme indiqué précédemment ce règlement s'applique sur tout le temps de présence des élèves à l'école.

c) Annexes au règlement intérieur : charte Internet – charte de la laïcité – annexe précisant les conditions d'accueil et de reprise des élèves – annexe concernant la maternelle – charte des droits et devoirs à l'école

**Le règlement est adopté par le Conseil d'école à 18h50.**

Il est disponible ainsi que toutes ses annexes sur le blog de l'école :

<https://edu1d.ac-toulouse.fr/blog31/clem-pagnol-plaisance-du-touch/>

### **3- Budget de l'école :**

Le budget de l'école se compose :

- d'une coopérative scolaire alimentée essentiellement par les participations des familles et dons des associations de parents d'élèves ;
- d'un budget par élève alloué par la mairie.

Mme Peyrou et M. Icher assurent la gestion de la coopérative scolaire.

Pour l'année 2020/2021 :

- le total des charges s'élève à 8 411,52 €
- le total des recettes s'élève à 7 495,60 €
- le résultat de l'année fait donc apparaître un solde négatif de – 915,92 €
- *l'année 2020/2021 a permis un retour de certaines sorties mais pas de fête d'école et donc pas de rentrée d'argent liée à la tombola*
- au 1<sup>er</sup>/09/2021, la coopérative disposait de 8 337,89 €

La participation des familles pour l'année 2021/2022 s'élève à 7 947 €, soit un don moyen par enfant de 10,87 €. Le conseil des maîtres remercie toutes les familles participantes et rappelle que la coopérative scolaire est une caisse de solidarité qui permet de financer différents projets de classe, de cycle ou d'école : sorties pédagogiques, culturelles, animations ou achats de divers matériels visant à enrichir la vie scolaire des enfants.

L'équipe enseignante remercie ALPE et FCPE pour leur participation à la coopérative scolaire et pour toutes les actions engagées afin d'apporter des solutions de financement.

Actions portées par la FCPE :

- vente de sapins de Noël et des gâteaux. Distribution vendredi 3 décembre, commande jusqu'au 22 novembre.
- projet de « troc ton livre » pour les élèves à l'étude.
- *La mairie propose que cette action puisse s'inscrire dans le PEDT (prendre contact avec Mme Simonet, responsable du Projet éducatif territorial)*

Actions portées par ALPE :

- vente de gâteaux au profit de la coopérative scolaire : catalogue « Bijou » distribué à chaque famille pour une commande avant le 22/10/2021. Si cela fonctionne possibilité de faire d'autres commandes dans l'année.
- recyclage des gourdes de compotes et stylos usagés avec récupération de fonds à destination de la coopérative scolaire. Mise en place d'un totem-repère.
- bourse annuelle aux vêtements et aux jouets (we du 23 et 24 pour l'édition 2021)
  - possibilité de subvention à un projet de classe (100 euros/classe)
  - participation de 200 euros pour équiper la bibliothèque de l'école

Le budget alloué par la municipalité se compose de 2 pôles :

- pour les fournitures scolaires pour un total de 38<sup>€</sup>47 par élève
- pour les sorties scolaires (transports, sorties culturelles, ....) pour un montant de 24<sup>€</sup>08 pour un élève d'élémentaire et 14<sup>€</sup>75 pour un élève de maternelle.

Une requête est relayée aux élues pour obtenir un budget « sorties scolaires » équivalent entre maternelle et élémentaire.

Les sorties culturelles sont financées prioritairement par le budget mairie. Il y a des intervenants qui ne peuvent pas être défrayés par la mairie, on utilise alors la coopérative scolaire.

### **4- Fonctionnement :**

- Protocole sanitaire appliqué :
  - Le protocole prévu pour l'année 2021/2022 prévoit 4 niveaux de vigilance. Compte tenu de l'amélioration de la situation sanitaire fin septembre, la grande nouvelle de cette fin de 1<sup>ère</sup> période est le passage du niveau 2 au niveau 1 avec pour principale modification, la fin de l'obligation du port du masque pour les élèves depuis lundi 11 octobre.

- La règle de la limitation du brassage des groupes est également assouplie et permet des interactions entre élèves d'âges et niveaux différents (*exemple projet pédagogique CM2-GS*). Cet assouplissement de la règle devrait également avoir des effets positifs sur l'heure de passage des élèves en cantine.
- Organisation des services de restauration : depuis la rentrée (comme pour l'année 2020/2021) les élèves mangeaient par classe à des heures et des places « fixes » : d'abord les CP, puis les CE1,.... Malheureusement certains jours, des élèves de CM1 ou CM2 mangeaient très tard (trop tard). Les raisons de ce passage tardif en cantine étaient essentiellement liées au respect du protocole sanitaire avec par exemple une désinfection des tables entre chaque service. Le nombre d'élèves présents chaque jour en cantine est également un facteur important à prendre en compte. Cela demande une sacrée organisation mais la grandeur de la salle de restauration et l'implication des personnels permettent de gérer ce nombre. Néanmoins on ne peut se satisfaire de voir des élèves passer en cantine après 13h30. La directrice de l'ALAE est très attentive à cette difficulté et le retour à un service moins encadré doit permettre de fluidifier les horaires de passage. Les premiers jours sont satisfaisants.

Un point sera fait lors du 2<sup>ème</sup> conseil d'école.

Mme Pochez propose aux parents d'élèves de venir goûter les repas servis aux élèves à la cuisine centrale.

- Organisation des récréations : l'équipe pédagogique a maintenu l'organisation mise en place l'an dernier pour respecter la règle de limitation du brassage des groupes. Cette organisation donnant satisfaction pour la gestion des récréations (moins d'élèves en même temps dans la cour, plus d'espace, moins de conflits,..) elle est renouvelée même si la vigilance du protocole sanitaire a été abaissée au niveau 1.  
Seul bémol, 16 élèves de CM1 ne sont pas en récréation avec leurs camarades de même niveau (2 x 15 minutes /jour). Ils ont pu cependant dès les premières semaines de septembre les retrouver sur les temps cantine et garderie.
- Cour de Pagnol 1:
  - 1<sup>er</sup> service de récréation (10h15/10h30 et 15h05/15h20) : les 2 classes de CE2, les élèves de CE2 de la classe de CP-CE2 et la classe de CE2-CM1
  - 2<sup>nd</sup> service de récréation (10h40/10h55 et 15h25/15h40) : les 5 classes de CM1 et CM2
- Cour de Pagnol 2:
  - 1<sup>er</sup> service de récréation (10h15/10h30 et 15h05/15h20) : les 3 classes de CP et les élèves de P de la classe de CP-CE2
  - 2<sup>nd</sup> service de récréation (10h40/10h55 et 15h25/15h40) : les 3 classes de CE1
- Aménagements dans l'école : on attend avec impatience l'équipement informatique de la classe de CE2-CM1 (fonctionne aujourd'hui avec un ordinateur portable de la salle informatique) et celui de la classe de GS. Installations normalement prévues durant les vacances de Toussaint. La maintenance informatique reste un point de vigilance car le service ne donne pas entière satisfaction à cette heure.

- Questions diverses :

Plus de visites médicales dans les écoles maternelles et élémentaires.

Il y a une infirmière scolaire du collège Jules Verne qui est mise à disposition de toutes les écoles de Plaisance tous les vendredis matins. Cela représente environ 1 700 élèves. Cette année elle est déjà passée 2 fois sur l'école Pagnol, notamment pour valider les PAI. Les enseignantes n'ont pas pu rencontrer le médecin scolaire qui les formait auparavant sur la procédure à suivre pour l'application du PAI (Projet d'accueil individualisé qui permet à un élève souffrant d'une maladie chronique d'avoir un traitement, en cas de besoin, sur l'école).

La FCPE renouvelle la demande de la création d'un abri pour les parents sur le parvis de l'école

Mme Pochez explique que d'autres dépenses ont été jugées prioritaires dans d'autres écoles. La mairie priorise les investissements et a dû procéder à des choix budgétaires. Si l'on peut comprendre les choix, il est juste regrettable que ce parvis qui était prévu dans le chantier lors de la réfection du parvis de l'école n'ait jamais été installé. Cela rend plus difficile le fait de voir sa réalisation toujours repoussée.

La FCPE évoque le jeu « Squid Game ». L'équipe pédagogique reste vigilante sur le comportement et les propos des élèves. Plus que jamais, la lutte contre les effets indésirables des écrans se gagne d'abord à la maison.

*La séance est levée à 20h.*